Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Entretien chaudiere pour un locataire moins d'1 an

Par Lira

Bonjour,

Je suis locataire depuis 6 mois d'un logement. J'en suis le premier occupant, le logement ayant été livré à l'été 2022.

Pour des raisons diverses, je vais quitter ce logement. Jusqu'ici je n'ai pas fait la visite d'entretien annuel de la chaudière.

Ma question est la suivante, suis-je dans l'obligation de la faire réaliser étant resté moins d'1 an dans le logement ?
Je précise que le logement étant neuf, je n'ai pas de facture de la précédente visite d'entretien.

Merci par avance,

Bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,
Comme l'entretien est annuel, j'aurais tendance à dire que non. Mais attendez d'autres réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Même avis, pour moi l'entretien étant annuel, il reste encore du temps.

Par morobar

Bjr,
J'ai un avis contraire, le locataire a utilisé toute la saison de chauffe, ce qui justifie l'entretien annuel de saison à saison.

Par AGeorges

Bonjour à tous,
La remarque de Morobar est techniquement fort sensée, mais aucune loi sur le sujet ne fixe de période pour faire effectuer cet entretien.

Par ailleurs, pour un logement neuf en 2022, l'obligation d'entretien n'existe pas avant décembre 2023.
Donc, Lira, si vous quittez votre logement maintenant, vous n'avez pas d'obligation légale à avoir fait procéder à cet entretien.